



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 AVRIL 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-048 / 8-3-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 19 avril 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL.

**Représentés :** A. BLANCANEUX, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, D. ZAMBON.

**Absents :** Y. AIFA, N. CHARLETY, A. COLLIN.

La secrétaire de séance désignée est Brigitte PARIS.

---

**OBJET :** AMENAGEMENT : Enfouissement des réseaux aériens de télécommunication - avenue de Paviot - approbation du projet de travaux et de son plan de financement prévisionnel tels que présentés par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère

---

Rapporteur : Bruno Gattaz

**EXPOSE :** Il est prévu au budget 2018, l'aménagement de l'Avenue de Paviot.

En coordination avec ces travaux, il serait souhaitable, en préalable, de procéder à l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens de télécommunication sur tout le linéaire de la voie.

Cette opération serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Énergies du Département de l'Isère, la Ville lui ayant transféré sa compétence.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération tel qu'il résulte des études engagées par le SEDI se définit comme suit :

- Estimation du prix de revient prévisionnel de l'opération : 26 624 euros TTC
- Montant total des financements externes : 0 euros TTC
- Contribution de la Ville de Voiron : 26 624 euros dont 1 268 euros de frais de maîtrise d'ouvrage

La contribution aux investissements sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours du montant de 26 624 euros sur fonds propres en deux versements, soit un acompte de 80 % puis le solde.

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

Il est précisé cependant qu'il sera demandé au SEDI de tout mettre en œuvre pendant le déroulement des études du projet, afin de réduire au maximum le prix de revient de l'opération et donc le montant de la contribution de la ville.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, et Cadre de vie du 19 avril 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication, Avenue de Paviot
- D'approuver le projet tel que présenté et son plan de financement prévisionnel ;
- D'approuver les modalités de versement de la contribution de la Ville.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (30 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT